Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1504

Artikel: A l'anglaise : la vieille dame et les politiciens
Autor: Brutsch, François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008432

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vieille dame et les politiciens

Imagine-t-on Christoph Blocher interpeller Ruth Dreifuss sur le sort d'une patiente âgée qui serait oubliée aux urgences d'un hôpital zurichois? Le leader de l'opposition britannique a, lui, brandi un cas douloureux dans sa circonscription pour flétrir le bilan du gouvernement Blair en matière de santé.

Le NHS (National Health Service) fait l'orgueil des Britanniques: personne (pas même Mme Thatcher à son apogée) ne remet vraiment en cause cette organisation étatique, centralisée et gratuite, c'est-à-dire entièrement payée par l'impôt, des soins ambulatoires et hospitaliers. Mais pas vraiment leur fierté, tant les listes d'attentes pour les interventions chirurgicales les plus courantes (cataracte ou hanche artificielle) ou le cadre dégradé de nombre d'établissements sont proverbiaux. Non que le résultat soit mauvais: la santé de la population est bonne, les (vraies) urgences sont traitées, la médecine de pointe est excellente; et tout cela en y consacrant une part nettement moindre du revenu national que les pays comparables, comme la Suisse ou la France. Œuvre de l'après-seconde guerre mondiale (comme l'AVS en Suisse), le système est manifestement inadapté pour répondre aux attentes d'une société désormais individualiste et consumériste, dont les besoins de base sont pourvus; l'émergence d'un secteur privé et d'assurances complémentaires consacre en fin de compte la réalité d'un régime à deux vitesses.

En Suisse, on n'imagine pas Ruth Dreifuss répliquer à ses détracteurs en orchestrant une campagne de dénigrement d'une patiente et de sa famille (pourtant bons électeurs travaillistes), et soutenir que toute plainte est une attaque contre le personnel du NHS et ne peut que contribuer à la dégradation des soins... En l'occurrence tant le pouvoir que l'opposition ont crûment illustré l'instrumentalisation d'un cas à des fins politiciennes. La réaction du gouvernement Blair témoigne aussi d'une attitude défensive et crispée qui contraste avec les ambitions de la Troisième Voie à son arrivée en 1997. Si l'on se vantait alors de « penser l'impensable», on en est revenu aujourd'hui à croire qu'il suffira d'augmenter les crédits destinés à la santé.

Mais où, comment? Outre l'avantage comparatif indéniable de la petite taille du pays, le fédéralisme d'une part et une organisation fondée sur une pluralité d'acteurs, publics et privés, d'autre part, préservent le Conseil fédéral d'avoir à répondre à ce genre de dilemme. Il en a d'autres, et il n'est pas certain que les patients suisses soient plus heureux de se plaindre de leur cotisation d'assurance maladie que d'avoir passé trois jours dans un couloir sans que l'on change leurs habits ensanglantés...

*fb**

*Collaborateur régulier de *DP*, François Brutsch s'installe provisoirement en Angleterre.

Syndicat

Tomates et lauriers

La nouvelle convention collective de l'hôtellerie-restauration, entrée en vigueur au début de cette année, prévoit de nettes améliorations en matière salariale. Le salaire minimum pour des personnes sans apprentissage passe de 2510 fr. à 3000 fr., celui du personnel qualifié de 2510 fr. à 3350 fr., et celui des employés bénéficiant d'une formation supérieure de 3970 fr. à 4090 fr. Les plus bas salaires n 'atteignent pas encore les 3000 fr. net revendiqués par les syndicats, mais le progrès est réel.

Cependant, l'enjeu est aujourd'hui de faire respecter la convention collective acceptée par les partenaires sociaux. La section jurassienne du syndicat UNIA a rendu publique la liste des litiges l'ayant opposé aux employeurs en 2001. Vingt-neuf travailleurs ont dénoncé la violation de la convention collective, ce qui amène à 147000 fr. le montant global des pertes.

La section jurassienne d'UNIA a alors eu l'idée de proposer la création d'un label social, à l'échelle régionale, pour inciter les établissements à respecter la convention collective. Le syndicat décernera un prix aux employeurs qui respectent la convention collective et qui font l'effort de ne pas pratiquer de salaires inférieurs à 3400 fr. brut. Les syndicats pourront ainsi vérifier le respect des CCT et les conditions de travail.

En contrepartie, les établissements qui signeront le cahier des charges lié au label bénéficieront d'une image de marque intéressante qu'UNIA s'engage à relayer, notamment en publiant le nom des signataires. Plusieurs restaurateurs sont intéressés et les premiers contrats devraient être signés dans le courant du mois prochain. *gs*

Source: *L'Evénement syndical*, nº 5, 30 janvier 2002.